

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Un nouvel exemple de surexploitation des richesses naturelles :

La pêche aux oursins sur les côtes nord de Bretagne

par J.-Y. ALLAIN *

J. GARREAU (1970) publiait dans *Penn ar Bed* un article consacré à la surpêche. Plusieurs exemples montraient comment les poissons, recherchés dans toutes les eaux du monde par les pêcheurs bretons, se font partout de plus en plus rares. Cependant, aucun d'eux ne concernait la côte bretonne. Serait-ce que cette dernière bénéficierait, de ce point de vue, d'une situation privilégiée ? L'exemple de la pêche aux oursins prouve le contraire.

Les premiers pêcheurs d'oursins au monde sont les Japonais, et il n'est donc pas surprenant que les premières descriptions de cette pêche soient japonaises. Hors du Japon, la première description est due à la plume de DESTABLE (1958) qui concluait : « la pêche aux oursins est actuellement très rentable... ». Mais que de changements depuis quinze ans ! Aujourd'hui, en effet, la situation est toute autre.

EVOLUTION DES MISES A TERRE EN BRETAGNE

La présence de quantités élevées d'oursins comestibles sur les côtes nord de Bretagne était connue depuis fort longtemps. Ainsi, dès 1866, DE LA BLANCHÈRE pouvait écrire qu'ils étaient

* Groupe de Benthologie du Golfe Normanno-Breton. Laboratoire de Biologie des Invertébrés Marins du Muséum national d'Histoire Naturelle, 75005 Paris.

« énormes et en quantité » sur les côtes de Bretagne. Si, dans la région de Morlaix, le commencement de l'exploitation se situe quelques années avant le début de la première guerre mondiale, il faudra attendre la fin de la seconde pour qu'il prenne son essor sur la côte de granit rose et en baie de Saint-Brieuc. Nous en avons un témoignage chez Ch. LE GOFFIC (1928) d'après lequel « l'oursin très abondant... n'est recueilli qu'en carême » sur la côte de granit rose.

Jusqu'en 1930 seuls les bassiers pratiquaient ce genre de pêche et les apports restaient très faibles. A partir de 1930, l'apparition du faubert (à Primel) vint modifier totalement le marché : la pêche pouvait, dès lors, se pratiquer quel que soit le coefficient de marée et sur les zones non accessibles à pied. Lorsque chacun eu connaissance de ce mode de pêche, beaucoup s'y spécialisèrent. Les quantités récoltées devinrent rapidement importantes et le marché s'organisa. Bien vite, les pêcheurs se groupèrent pour acheminer leurs récoltes jusqu'aux gares les plus proches et les expédier à des mandataires aux halles de Paris.

Les restrictions alimentaires consécutives à la seconde guerre mondiale entraînèrent une augmentation brutale de l'effort de pêche sur les espèces en vente libre. Ainsi, à Térénez par exemple, le nombre de pêcheurs quadruplait entre 1939 et 1940 (ALLAIN, 1971) et augmentait encore les années suivantes. En conséquence, les captures baissèrent rapidement : de près d'une tonne en 1935, elles tombèrent à 25 kg par bateau et par jour à Locquémeau en 1945. La guerre terminée, les pêcheurs se remirent à chercher le poisson et rapidement le tonnage d'oursins capturés par jour remonta à 500 kg.

Les prélèvements effectués sur les populations restèrent ensuite les mêmes de 1947 à 1960 ainsi qu'en attestent les chiffres de production du Quartier Maritime de Morlaix (tableau 1).

Année	1947	1954	1956	1957	1958	1959	1960
Production (en tonnes)	147	127	134	147	143	126	125

Tableau 1. — Production d'oursins dans le Quartier Maritime de Morlaix, d'après les statistiques officielles.

Mais depuis 1960 les apports sont, d'année en année, de plus en plus faibles. Cette situation n'est pas particulière à la région morlaisienne car les Quartiers Maritimes de Paimpol et de Saint-Brieuc sont également touchés par le même phénomène (tableau 2).

Année	1960	1962	1965	1967	1969	1971
Morlaix	125	76	42	35	11	4,5
Paimpol	177	115	103	60	10	2,5

Tableau 2. — Production d'oursins, en tonnes, dans les Quartiers Maritimes de Morlaix et de Paimpol depuis 1960, d'après les statistiques officielles.

Au total, la production des côtes bretonnes s'amenuise chaque année (tableau 3).

Année	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Bretagne-Nord	285	237	231	170	85	59	53

Tableau 3. — Production d'oursins sur les côtes nord de Bretagne depuis 1965, d'après les statistiques officielles des Quartiers Maritimes de Morlaix, Paimpol et Saint-Brieuc.

SITUATION ACTUELLE

Pendant la saison 1971-1972, la seule zone encore fréquentée par les pêcheurs d'oursins était la région d'Erquy. Sur tout le reste de la côte la pêche est totalement arrêtée car le montant de la vente des produits de la pêche reste inférieur aux dépenses engagées. A Erquy même, il semble que la pêche aux oursins soit moribonde. Pendant la saison 1970-1971 les apports y atteignaient encore 80 à 100 kg par jour et par bateau. Ces quantités étaient bien celles qui étaient normalement mises à terre les années précédentes. Mais ce maintien n'était qu'apparent car il était obtenu en prolongeant la durée de la pêche d'un tiers : la marée passait de six heures à huit heures. L'utilisation d'un nombre accru de fauberts entraînait également une augmentation notable de l'effort de pêche. La taille des oursins mis sur le marché diminuait sensiblement si bien que l'obtention d'un tonnage égal exigeait le prélèvement d'un nombre d'individus plus grand. Les conséquences d'une telle exploitation n'ont pas tardé à apparaître. Dès la saison 1971-1972 les pêcheurs ont constaté une raréfaction telle qu'il n'en fut encore jamais enregistrée. Dans les mêmes conditions que l'année précédente, sur les mêmes lieux de pêche et pendant le même temps, la récolte moyenne tombait de 100 à 20 kg. Simultanément, la diminution de taille, déjà notée par le passé, s'accroissait et prenait des valeurs effrayantes. Le poids moyen de l'oursin commercialisé à Erquy, en janvier 1972, est de 30 % moins élevé qu'une année plus tôt (tableau 4).

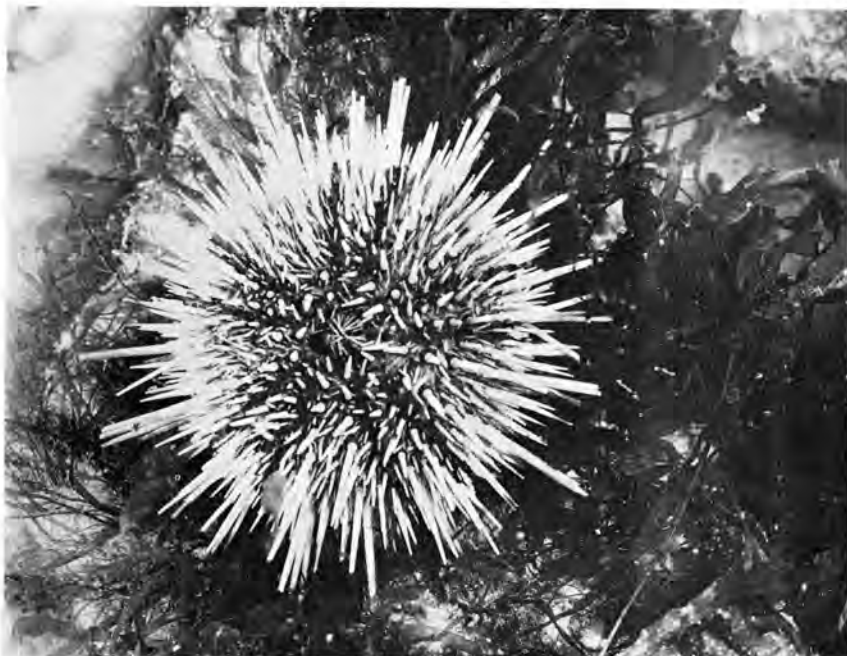
Diamètre moyen en mm	51	44
Poids moyen en grammes	64	45
Diamètre minimal (mm)	38	30
	14-1-1971	14-1-1972

Tableau 4. — Variation du diamètre moyen, du diamètre minimal et du poids moyen des oursins mis sur le marché à Erquy entre 1971 et 1972.

Non seulement les quantités pêchées par jour sont cinq fois plus faibles mais elles sont composées, en partie, d'oursins qui, une année plus tôt, étaient jugés trop petits pour être vendus. Ce sont donc des animaux de plus en plus jeunes qui sont mis sur le marché. Une telle façon de procéder ne peut que conduire rapidement à l'anéantissement des populations ainsi exploitées.

car bientôt les oursins n'auront plus le temps de se reproduire une seule fois avant d'être livrés à la consommation.

Un examen plus attentif des chiffres donnés ci-dessus montre que le problème est déjà posé. En effet, les oursins aujourd'hui capturés sont certes plus petits que ceux qui l'étaient dans le passé mais ils sont aussi moins nombreux. Des oursins de 64 grammes permettaient un apport quotidien de 100 kg en 1970-1971 ; une année plus tard des oursins de 45 grammes ne tota-



Oursin dans un herbier

(Photo K. Ross - Jacana)

lisent pas plus de 20 kg. La première année, 1 560 individus étaient donc capturés, tandis que la seconde il n'y en avait plus que 445 soit 28,4 %. Or, on peut penser que si les quantités d'oursins avaient été les mêmes, le nombre moyen pêché n'aurait guère varié d'une année à l'autre. Il ne peut donc y avoir de doute sur le fait que les générations d'oursins actuellement en cours d'exploitation sont déjà constituées d'un nombre d'individus plus petit que celui des générations antérieures.

En définitive, le stock d'oursins sur lequel s'effectue le prélèvement de la pêche est formé d'animaux plus petits et en nombre moindre qu'il y a quelques années. Ces symptômes ne peuvent tromper et le diagnostic est certain : il y a surexploitation.

CAUSES DE CETTE SUREXPLOITATION

Elles sont nombreuses et, pour simplifier, nous distinguerons une modification du milieu et un prélèvement trop important sur les populations.

La principale modification apportée au milieu est la destruction de l'habitat. Les oursins aiment, en effet, se réfugier sous les cailloux et les blocs. Aux moyens des fauberts, les pêcheurs professionnels tournent et retournent ces blocs. Plusieurs fois par marée, les fauberts croquent et il faut alors toute la puissance du moteur pour les libérer : en fait, cet effort sert à retourner d'énormes blocs. Les fonds sont donc tournés, retournés, labourés et les animaux sont décrochés, maltraités, tués et parfois capturés. Lors des marées de vive-eau, les bassiers sont extrêmement nombreux sur tout le littoral. Il est généralement difficile de procéder à un décompte exact de leur nombre sur une zone donnée à moins qu'une particularité de la côte ne vienne obliger tout le monde à passer par le même point. Une telle disposition favorable existe au Val-André où seule une langue de sable découverte à basse mer permet le passage au rocher du Verdelet. Tous les bassiers empruntent donc ce « chemin » naturel. Le 6 septembre 1971 nous avons compté les 4 000 premières personnes qui passèrent. Le nombre réel nous est inconnu mais il est certainement compris entre 5 000 et 6 000. Tous les cailloux découvrant sont alors retournés et aucun d'eux n'est remis en place. Parfois même, plusieurs hommes unissent leur force pour retourner de véritables petits rochers. Ainsi, tout le littoral est atteint soit par les bateaux, soit par les bassiers. Partout les blocs sont laissés à l'envers et faune et flore ne tardent pas à mourir. Rares et réduites sont les aires qui échappent à ces destructions.

Des expériences de marquage des oursins et diverses observations ont montré que leurs déplacements sont exclusivement nocturnes et se limitent toujours à quelques mètres. Chaque fois aussi, il y a retour au point de départ. Par ailleurs, l'observation du contenu intestinal montre que les oursins ne consomment, dans la nature, que des algues. Le passage soit des fauberts, soit des bassiers, entraîne la disparition des algues. A Dinard, nous avons pu constater qu'une année entière ne suffit pas pour que le peuplement algal réapparaisse. Donc, pendant plus d'une année, les oursins ne trouvent pas à se nourrir sur l'aire qu'ils occupent ce qui revient à les condamner à une mort certaine.

La seconde raison que nous évoquions est un prélèvement trop important sur les populations considérées. Certes DESTABLE (1958) ne manquait pas de souligner « l'importance actuelle de cette pêche » mais il n'ajoutait pas, qu'à cette époque, lorsque les pêcheurs capturaient dans leurs fauberts des oursins trop petits pour être mis sur le marché, ils ne prenaient pas la peine de les extraire pour les remettre à l'eau. A l'aide d'une sorte de maillet les fauberts étaient aplatis et les oursins écrasés (ALLAIN, 1971). Cette déplorable habitude avait totalement disparu ces dernières années, et les pêcheurs faisaient l'effort nécessaire pour vider les fauberts mais la prise de conscience a été trop tardive. Outre cette destruction des jeunes, l'exploitation de certaines zones fut intensive. Rappelons, par exemple, qu'en 1963-1964, les pêcheurs de Perros-Guirec faisaient deux marées quotidiennes sur une aire très réduite et que chacun d'eux mettait 1,5 tonne par jour à terre. Dès l'année suivante les captures baissaient de moitié sur cette aire.

Aujourd'hui les captures aux fauberts sont devenues très faibles, souvent nulles ! En revanche, la pêche en plongée subsiste toujours. Les résultats sont moins bons qu'il y a quelques années

mais restent cependant appréciables. Le nombre, impressionnant, de procès-verbaux dressés à l'encontre des plongeurs en baie de Saint-Brieuc pendant les mois d'octobre et novembre 1972 doit suffire à convaincre. La presse régionale quotidienne a, plusieurs fois, fait part de la découverte de pêcheurs sous-marins par les gardes maritimes et de « l'émotion » qu'elle provoque sur la côte (*Ouest-France*, 6 et 8 novembre 1972). Les Affaires Maritimes estiment que lorsque 20 kg sont capturés par des méthodes autorisées, 100 kg le sont également par la plongée. Il est certain qu'il n'y a là aucune surestimation des récoltes par les pêcheurs sous-marins. Une telle exploitation, réalisée contre la réglementation en vigueur, risque d'entraîner la disparition totale de l'espèce.

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

DESTABLE pensait qu'une disparition des oursins « risquerait de faire réapparaître la gêne saisonnière dans des milieux demeurés généralement fort modestes ». Or, voici que cette disparition entraîne un désarmement temporaire de la flottille chaque année. Quelques pêcheurs refusent de désarmer et s'en vont ailleurs à la recherche d'une nouvelle source de revenus (souvent à la pêche de la coquille Saint-Jacques en baie de Saint-Brieuc). Mais la majorité s'est résolue à désarmer pendant l'hiver et à rechercher un travail à terre (généralement dans le « bâtiment » bien que l'hiver ne soit pas la période la plus favorable pour cette activité). Si, parmi ces derniers, quelques-uns reviennent à la pêche le printemps venu, d'autres préfèrent rester à terre quand ils ont découvert la possibilité d'un salaire assuré chaque mois, ce que la pêche ne peut leur garantir.

Combien de familles sont touchées par la disparition des oursins ? Le début de l'abandon de ce genre de pêche remonte déjà à plusieurs années et il est difficile de savoir exactement combien d'hommes s'y sont livrés lorsque les conditions étaient meilleures. Partant de quelques chiffres concernant le nombre de bateaux armés à la pêche aux oursins pendant la saison 1968-1969, sachant que la pêche est totalement arrêtée trois ans plus tard et que chaque embarcation était montée par deux hommes, le nombre de familles concernées pendant ces trois années pour quelques ports est :

- 94 à Locquémeau ;
- 46 à Trébeurden ;
- 28 à Perros-Guirec ;
- 84 à Pors-Even.

Le même phénomène s'étant produit dans de nombreux petits ports, il est certain que plus d'un millier de familles ont été atteintes. Si, à Perros-Guirec, le reclassement de vingt-huit hommes doit être possible, compte tenu de la population de la commune, le problème n'est pas le même dans les petits villages. A Locquémeau, par exemple, le reclassement, sur place, de 94 travailleurs est pratiquement irréalisable ; la population, au dernier recensement, se montait à 916 habitants. Au cours des trois années considérées, plus d'un habitant sur dix (soit environ deux chefs de famille sur cinq) n'a pas trouvé dans la pêche aux oursins les ressources des mois d'hiver. Si tant de

travailleurs du secteur primaire ont été directement frappés par la disparition des oursins, le secteur secondaire a obligatoirement enregistré le contre-coup de ce défaut de production. Plus de la moitié des familles a donc été privée de ses ressources normales, au moins pendant quelques mois entre 1969 et 1971.

En envisageant la question sous un angle financier, le manque à gagner des habitants de la côte nord de Bretagne est assez facile à estimer. En prenant les chiffres officiels et en comparant la production de 1971 à celle de 1960 les valeurs obtenues figurent dans le tableau 5 ci-dessous.

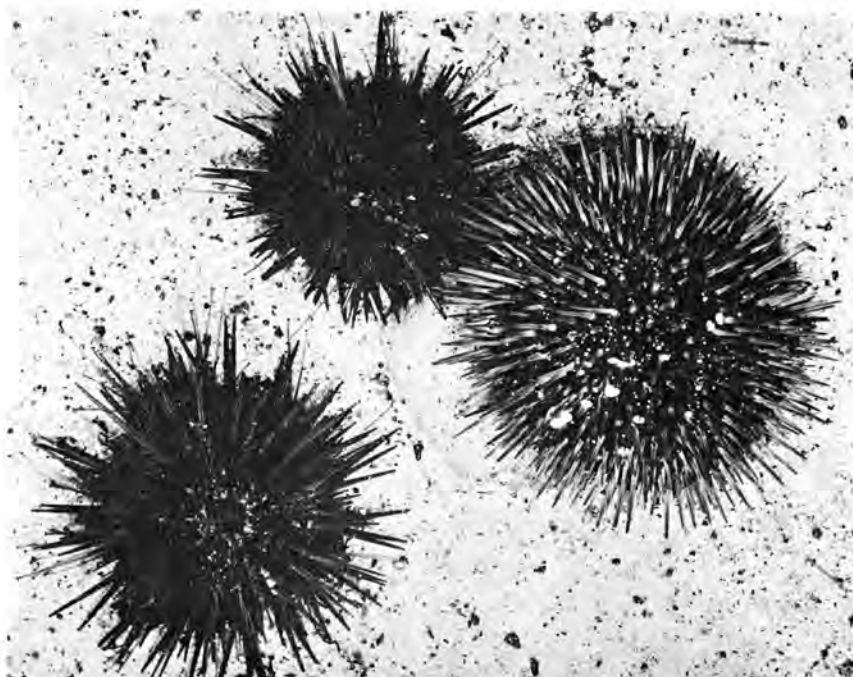
Quartiers Maritimes	Production			Prix		
	1960	1971	Différence	de la tonne en 1971		Manque à gagner
Saint-Brieuc	151	46	105	5 000	525 000	2 625 000
Paimpol	177	2,5	174,5	15 000	2 617 500	13 087 500
Morlaix	125	4,5	120,5	15 000	1 807 500	9 037 500
Bretagne	453	53	450		4 950 000	24 750 000

Tableau 5. — Estimation du manque à gagner, pour l'année 1971, de la pêche aux oursins sur le littoral nord de Bretagne par suite de la raréfaction de l'espèce.

La dernière colonne est obtenue en multipliant les chiffres de la précédente par cinq. Cette valeur équivaut, en effet, au rapport approximatif des mises à terre réelles, quelle que soit la méthode de pêche, aux déclarations des pêcheurs constituant les chiffres officiels (ALLAIN, 1971). Ainsi donc, les ressources des pêcheurs du littoral breton se sont trouvées amputées de 25 millions en 1971 par suite de la raréfaction des oursins.

CONSEQUENCES ECOLOGIQUES

Quelle était la situation des populations d'oursins avant le début de leur exploitation par l'homme ? Plusieurs faits prouvent que les oursins étaient très abondants. Les cueillettes des hommes préhistoriques portaient sur les animaux présents en grande quantité et facilement accessibles, c'est-à-dire habitant la zone de balancement des marées. Ces hommes ramassaient des patelles, des moules et des oursins à Locquirec, d'après GIOR et al. (1958) et GIOR (1970) ; selon FISCHER (1925), ils récoltaient seulement des patelles à Roscoff. Les oursins étaient encore abondants au début de ce siècle d'après le témoignage de DE BEAUCHAMP (1914). D'après lui, l'oursin comestible était « l'espèce la plus abondante dans la zone des marées et la seule formant de véritables associations sur les côtes rocheuses » et ils étaient « presque contigus » dans le fond des flaques.



Observera-t-on longtemps encore de nombreux oursins sur nos côtes ?

(Photo P. Summ - Jacana)

Aujourd'hui les oursins comestibles sont très rares dans la zone des marées. Lors des grandes marées, les personnes habituées n'arrivent plus à découvrir que quelques individus au bas de l'eau.

La régression d'une espèce quelconque est souvent la conséquence de quelques petites modifications écologiques mais elle peut devenir, à son tour, la cause de nouvelles modifications. La disparition d'une espèce entraîne une rupture de l'équilibre entre espèces et souvent la prolifération de ses proies. Sur nos côtes c'est l'espèce « la plus abondante » qui a disparu. Les modifications du milieu qui s'ensuivent risquent donc d'être importantes. Tel est, en effet, le cas. Les oursins se nourrissent d'algues et la présence des premiers empêche la prolifération des secondes. Aujourd'hui les oursins ont disparu et les algues ont colonisé des domaines où elles ne pouvaient s'installer autrefois. Faune et flore associées aux oursins sont extrêmement différentes de celles qui le sont aux algues brunes. Un nouvel équilibre, chaque jour remis en question par l'homme, s'est constitué avec de nouvelles espèces et il est donc fort différent de ce qu'était l'équilibre naturel.

CONDITIONS D'UN RETOUR A L'EQUILIBRE NATUREL

Le résultat désiré ne peut être obtenu que lorsque seront résolus, en même temps, les problèmes de protection de l'espèce

et de son habitat. Apporter la solution à l'un d'eux, sans donner une réponse à l'autre, serait totalement vain.

La protection de l'espèce ne peut être assurée que par la réglementation de la pêche. La pêche professionnelle est autorisée six mois par an (du 15 octobre au 15 avril). Les oursins commencent à pondre dès le début du mois d'avril et la ponte se poursuit jusqu'à la fin du mois de septembre. On voit donc que la pêche est interdite pendant la période de ponte. C'est là un facteur important et qui montre déjà combien la réglementation est bien adaptée à son objet. De plus « la pêche sous-marine des ormeaux et des oursins, par quelque procédé que ce soit, est interdite » dit la réglementation. Le texte est clair et devrait permettre d'éviter, au moins en partie, la surexploitation. En fait les pêcheurs sous-marins sont, ainsi que nous l'avons dit, très nombreux. Quelques-uns sont verbalisés mais des sanctions dérisoires incitent les fraudeurs à récidiver. La grande majorité d'entre eux continue ses destructions sans être inquiétée en raison des tâches administratives qui relient les agents des Affaires Maritimes et de la longueur de côte qui revient à chacun d'eux. En ce qui concerne la protection des oursins, la solution est donc dans l'application à la lettre de la réglementation et dans des condamnations très fermes d'éventuels fraudeurs.

Le deuxième volet, indissociable du premier, est la protection de l'habitat. En pratique, l'essentiel des atteintes qui lui sont portées consiste en un abandon des pierres sens dessus-dessous par tous les pêcheurs. Pour la pêche sous-marine, la loi est nette : « Les pêcheurs sous-marins doivent, en tout lieu, remettre sur-le-champ dans leur position initiale les pierres qu'ils ont déplacées ou renversées ». Comme précédemment la solution est dans l'application de cette loi. Reste les marins-pêcheurs qui font usage des fauberts, engins meurtriers et destructeurs. Tant que le faubertage sera utilisé, tel qu'il est pratiqué depuis plusieurs décennies, il n'est pas possible d'espérer un retour aux conditions normales. Certes, aujourd'hui, ce problème est momentanément résolu par l'arrêt de la pêche. Mais, si les oursins repeuplent les zones qu'ils occupaient autrefois, la pêche à son tour recommencerait et, très rapidement, il y aurait retour à la situation actuelle au prix d'une tuerie effroyable.

CONCLUSION

Une pêche trop intensive accompagnée d'une « mise à sac » des zones fréquentées ont été les causes de la raréfaction des oursins sur les côtes de Bretagne. Un déséquilibre écologique en est résulté de même qu'une très importante perte économique pour des familles souvent pauvres.

Les seules chances de retour à l'équilibre naturel sont dans l'application stricte de la réglementation aussi bien en ce qui concerne la période de pêche que pour tout ce qui touche à la pêche sous-marine et dans le retrait du faubert de l'arsenal de l'oursinier.

BIBLIOGRAPHIE

Affaires Maritimes (1969) - Réglementation de la pêche sous-marine dans la Direction de l'Inscription Maritime de la Bretagne-Nord, 4 pages.

- ALLAIN J.-Y. (1971) - Note sur la pêche et sur la commercialisation des oursins en Bretagne-Nord. *Trav. Labo. Biol. Halieutique, Univ. Rennes*, 5 : 59-70.
- ALLAIN J.-Y. (1972) - La pêche aux oursins dans le monde. *La Pêche Maritime*, 1133 : 625-630.
- ALLAIN J.-Y. (1972) - Répartition, structure et évolution des populations d'oursins soumises à la pêche en Bretagne-Nord. Thèse 3^e cycle, Rennes, septembre 1972, 93 pages.
- BEAUCHAMP P. DE (1914) - Les grèves de Roscoff. Lechevalier, Paris, 270 pages. 74 photos, 1 carte.
- DESTABLE J. (1958) - La pêche aux oursins sur le littoral morlaisien. *Penn ar Bed*, 13 : 20-23.
- FISCHER P. (1925) - Un amas préhistorique de coquilles près de Roscoff (Finistère). *Rev. Anthropol.*, 35 : 197-199.
- GARREAU J. (1970) - La surpêche. *Penn ar Bed*, 63 : 398-413.
- GIOT P.-R. (1970) - De l'antiquité des talus et des dunes armoricaines. *Penn ar Bed*, 60 : 249-256.
- GIOT P.-R., J. DEUNFF, J. BRIARD et J. L'HELGOUACH (1958) - L'habitat proto-historique du Moulin-de-la-Rive en Locquirec (Finistère). *Annales de Bretagne*, 65 (1) : 27-32.
- LA BLANCHÈRE H. DE (1866) - Culture des plages marines. Pêche, élevage, multiplication. Rothschild, Paris, 276 pages.
- LE GOFFIC C. (1928) - Les Faucheurs de la mer dans « Sur la côte ». Bocard, Paris.